

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	8 fr.	16 fr.	32 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

SONNERIES MILITAIRES

Une injustice, commise il est vrai par un ministre de la guerre essentiellement civil M. Etienne, vient d'être réparée par M. Millerand qui, par une circulaire récente a rétabli les sonneries à l'intérieur des casernes.

Nous disons injustice, car seuls les fantassins, par ordre ministériel, se voyaient enlever leurs sonneries de la vie journalière, tandis que la cavalerie, l'artillerie, continuaient comme par le passé à entendre chacun de leurs actes marqués par la sonnerie des trompettes. Comme ils devaient paraître tristes aux anciens, les bâtiment longs et hauts, les grandes et petites cours où jamais un coup de clairon ne venait plus jeter la note gaie, où l'on n'entendait plus les fantaisies (défendues il est vrai) du clairon passé maître, ou les canards de l'élevé.

Les sonneries d'intérieur sont, il faut le reconnaître, un des points les plus marquants de la vie de soldat. Quand on arrive à l'âge où l'on ne vit guère que de souvenirs, où l'on se plaît à remonter le cours de sa vie, quand les tempes grisonnent et la barbe blanchit, quand on n'a plus la souplesse de ses vingt ans, qu'on exécuterait mal une manœuvre de maniement d'armes ou un à gauche en ligne, on se rappelle très bien toutes les sonneries d'autrefois, et, en y songeant, on croit les entendre et malgré soi on les fredonne.

Comme elle est vibrante et éveillée cette sonnerie du réveil qui commence la journée en secouant par ses notes puissantes et claires les chambrées endormies et la dernière ne s'est pas envolée que chacun assis sur son lit s'habille gaiement, tandis que l'homme de chambre plus matinal crie : « Au jus là-dedans » (le jus c'est le café), tandis qu'un loustic chante :

Soldat lève-toi,
Soldat lève-toi,
Soldat lève-toi bien vite,
Soldat lève-toi,
Soldat lève-toi,
Soldat lève-toi bien vite.
Si tu ne veux pas te lever,
Fais-toi porter malade,
Si tu n'es pas reconnu
T'auras quatre de plus.

Le réveil devait être triste quand, au lieu du clairon on n'entendait que la voix du caporal de chambrée si harmonieuse fut-elle, secouant les plus paresseux en termes plus ou moins académiques.

Les compagnies parties à l'exercice tout rentrent dans le camp, mais à peine aperçoit-on à l'extrémité de la place d'Armes la silhouette du médecin-major que le clairon gaiement lance aux quatre vents :

Les malades en bas
Les malades en bas.
Si vous n'êtes pas reconnus
Quatre jours de plus.

et tous, malades ou fricoteurs se dirigent vers l'infirmerie.

La sonnerie de la soupe avait été comprise également dans la circulaire de suppression. Il fallait donc que le toupier eût tout le temps l'œil fixé sur sa montre, quand il en avait une, ou sur l'horloge, car il n'entendait plus le fameux :

C'est pas de la soupe
C'est du rata.
C'est pas de la... chose
Mais ça viendra.

Nous savons bien qu'aujourd'hui les soldats plus favorisés que nous mangent peu ou point de soupe, mais que le cuisinier ait fait un rôt, un civet, des frites ou quelque autre plat fin, quand l'heure de la mastication sonne, c'est encore, et

ce sera toujours à la Caserne, l'heure de la soupe.

Rétablie également la sonnerie de l'appel :

Si tu manques l'appel
L'appel ne te manquera pas
Si tu manques l'appel
L'appel ne te manquera pas

et sa finale

Trop tard ! Trop tard !

Peu agréable pour le militaire, celle-là, car elle lui rappelle qu'il est l'heure de s'arracher à la douce tiédeur de la famille, à la conversation de l'ami ou de l'amie pour prendre le pas gymnastique afin de ne pas se faire boucler.

L'appel terminé on voit les chambrées se plonger peu à peu dans l'obscurité. Tout à coup dans le calme de la nuit s'éclaire gentiment modulée la sonnerie triste et mélancolique de l'extinction des feux. Cette sonnerie, qui est cependant très prenante, n'a pas inspiré de belles paroles mais seulement des galoiseries. C'est la fin de tout bruit, c'est la fin des lumières. Les camoufflés restent éteints : notre armée dort rêvant peut-être aux victoires prochaines, mais plutôt aux pays où attendent les gars.

CASTELNAU.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 juillet (matin)

PRÉSIDENCE DE M. MASSÉ
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre revient à la discussion du budget et continue la discussion du budget du travail.

M. Vaillant demande que l'on s'occupe d'étudier les fluctuations du travail dans les différents industries et en particulier dans la métallurgie. Il parle également des moyens d'atténuer les crises de chômage.

M. Bourgeois répond que cette question sera étudiée. MM. Godart, Baudouin, Lacour, Paulet, Honnorat, Laroche, présentent diverses observations auxquelles répond M. le Ministre du travail.

Les derniers chapitres du budget du travail sont adoptés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion de la R. P. : on en est à l'article 13 relatif au panachage.

M. Maître se déclare partisan du panachage pur et simple ; M. Cels combat le système de la « liste bloquée », qui équivaldrait à la suppression du suffrage universel et soutient le panachage.

M. Aubriot présente un amendement par lequel chaque électeur ne peut voter que pour une seule liste : il exprimera son vote en pointant le premier nom de cette liste, s'il accepte l'ordre de présentation. Au contraire, s'il veut exprimer un vote de préférence pour un autre candidat de la liste, il pointe le nom du candidat de son choix. Dans tous les cas, il ne peut pointer qu'un seul nom.

M. Groussier se rallie à la proposition Aubriot. MM. Puech et Javal combattent cette proposition qui supprime à l'électeur la liberté de voter pour qui il lui plaît.

M. Ferry dépose l'amendement suivant :

« Art. 13. — Chaque électeur ne peut voter que pour les candidats d'une même liste.
« Art. 13 bis. — L'électeur peut accompagner d'un point dit de préférence le nom d'un candidat s'il y a moins de quatre sièges à pourvoir, de deux candidats s'il y a moins de 6 sièges, de 3 candidats

s'il y en a moins de 10, et de 4 candidats s'il y a plus de 10 sièges. »
L'électeur pourra rayer des noms sur sa liste, mais il ne pourra pas y substituer d'autres noms.

M. Landry soutient cet amendement en ajoutant le panachage.

M. Groussier combat cet amendement. L'amendement Ferry est mis aux voix : Le premier paragraphe instituant la liste bloquée est repoussé par 370 voix contre 195.

L'amendement Landry ainsi conçu : « Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire dans la circonscription », est adopté.

Par 411 voix contre 160, l'ensemble de l'article 13 est voté. Et la séance est levée.

Séance du 10 juillet (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE,
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre a discuté le projet relatif aux 4 contributions directes.

M. Magniaudé propose la suppression de l'impôt des portes et fenêtres : par 117 voix contre 84, cette motion est disjointe et les divers articles sont adoptés.

M. MALVY, à la parole sur l'ensemble : il rappelle les engagements pris par le parti républicain en ce qui concerne la réforme fiscale. Il demande quelles sont les intentions du ministre des finances.

Eloquemment, M. MALVY démontre que le pays attend cette réforme.

Le projet de loi sur les 4 contributions est voté.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion de la R. P. Elle aborde l'article 4 ainsi conçu : nul ne peut être candidat dans plus de 2 circonscriptions. M. Colliard dépose un amendement ne permettant que la candidature unique ; cet amendement est voté par 299 voix contre 252.

L'article 4 est voté.

L'article 5 dit que les listes de candidats, doivent être présentées par 200 électeurs ; toute candidature isolée est considérée formant une liste à elle seule.

Articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 sont adoptés.

M. Breton dépose une motion portant que la présente loi ne sera applicable qu'aux élections de la 11^e législature.

Par 323 voix contre 205 la proposition est rejetée.

La Chambre adopte la motion de M. Bouysson portant que l'élection à la Chambre des députés d'un membre du Sénat met fin à son mandat.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la loi.

L'ensemble est voté par 339 voix contre 217.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 9 juillet 1912

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Baudin dépose son rapport sur le projet du protectorat marocain.

La discussion en aura lieu jeudi, puis le Sénat vote divers projets relatifs à des travaux reconnus d'utilité publique.

Le Sénat vote les crédits supplémentaires relatifs aux dépenses de la Chambre des députés, et aborde l'examen de la proposition tendant à prolonger jusqu'au 1^{er} janvier pour leur inscription aux assujettis à la loi des retraites ouvrières (période transitoire).

M. Touron combat la proposition qui est votée.

Le Sénat discute la proposition relative à la reconnaissance et à la légitimation des enfants naturels. L'ajournement de la discussion est prononcé.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le général Gouraud a poursuivi le roghi et l'a culbuté de nouveau à Moulay-Bouchta.

L'ennemi s'est enfui, abandonnant du butin.

Le roghi, fuyant devant le général Gouraud, s'était réfugié dans les douars de Moulay-Bouchta.

Le général Gouraud l'y a rejoint le 7, vers 5 heures du matin. Un combat s'est engagé qui a duré jusque vers 11 heures. Nous avons pris les villages. Le roghi a été poursuivi jusque dans les montagnes. Nous avons emporté un riche butin.

Le général Gouraud revient aujourd'hui en arrière pour rejoindre son convoi de ravitaillement.

Dans le combat de Moulay-Bouchta, nous avons eu un tué et cinq blessés.

Dans le Rif

Le 8 juillet a eu lieu une réunion de délégués des tribus Ghmara-Elkhmes et Beni-Hassan à Aïnhdjar.

Cette réunion a eu pour but de décider le châtiment à infliger aux Beni-Sedjil, fraction importante des Ghmara, accusés d'avoir, par des procédés frauduleux, facilité à des sujets étrangers l'acquisition de terrains.

On les accuse également de favoriser les recherches minières dans leur territoire.

On assure que deux indigènes reconnus dans cette réunion comme espions des coupables, ont subi l'affreux châtiment du fer rouge sur leurs yeux.

La clôture de la session

On considère, comme à peu près certain, que la session parlementaire pourra être close, par décret, vendredi 12 juillet.

Le gouvernement, à qui incombe le soin de prononcer la clôture, a résolu de ne le faire que lorsque la Chambre aura terminé la discussion de la réforme électorale.

Or, il est désormais certain que ce débat sera achevé jeudi soir ou vendredi matin.

En dehors de la loi électorale, il y a nécessité de faire voter par les deux Chambres, les quatre contributions directes ; ensuite par la Chambre seule, la loi sur la retraite des mineurs, et par le Sénat, la loi approuvant le traité de protectorat de la France sur le Maroc, déjà votée par la Chambre.

Tout ce programme de travail sera réalisé d'ici au 12 juillet, et les Chambres entreront en vacances à la veille de la fête nationale, pour ne revenir que vers le milieu d'octobre.

La défense de l'école laïque

Sur l'initiative de divers groupements d'instituteurs et d'institutrices laïques, un certain nombre de sénateurs et de députés se sont réunis à la Chambre, sous la présidence du sénateur Beauvisage.

Ils ont à l'unanimité, décidé de convoquer les délégués des organisations des membres de l'enseignement primaire laïque, pour s'entendre en vue de la préparation d'un grand meeting national pour la défense de l'école laïque, qui pourra avoir lieu à Paris dans les premiers jours de novembre.

La Réforme électorale

Une convocation vient d'être adressée à 180 sénateurs, membres de la gauche démocratique et de l'Union républicaine en vue d'une réunion qui se tiendra au Luxembourg lundi à 1 h. 30.

L'ordre du jour porte : la représentation proportionnelle ; constitution d'un Comité de défense du suffrage universel.

Cette convocation est signée par le Comité d'initiative par les secrétaires des deux groupes dont MM. Combes et Ratier sont les présidents.

Un monument à Henri Brisson

La gauche radicale a pris l'initiative de l'érection d'un monument à Henri Brisson. Le groupe radical socialiste a décidé de s'associer à cette initiative.

Les habitations à bon marché

Le président de la République a signé le projet de loi autorisant l'emprunt de 200 millions voté par le Conseil municipal de Paris, pour la construction d'habitations à bon marché.

Les dispositions essentielles sur lesquelles les ministres de l'intérieur et du travail et la ville de Paris se sont mis d'accord, sont les suivantes :

Sur le produit de l'emprunt, la ville de Paris, prête une somme de cinquante millions à des Sociétés d'habitations à bon marché. Le surplus, est affecté par la ville à la construction ou à l'assainissement d'immeubles contenant des logements réservés jusqu'à concurrence des deux tiers du montant des valeurs locatives, à des familles comptant plus de trois enfants de moins de seize ans.

Les immeubles seront gérés en conformité des dispositions de la loi sur les habitations à bon marché actuellement en discussion devant la Chambre.

Le prix de location sera déterminé dans les limites des maxima et minima fixés par la même loi.

Le service de l'emprunt sera assuré au moyen de la part revenant à la ville, dans l'exploitation des immeubles.

Au Portugal

Défaite des royalistes

Pendant que les troupes et l'artillerie sorties de Chavès se rendaient à Montalgre, à la recherche des bandes royalistes, celles-ci qui cheminaient sur une route différente de celle suivie par l'artillerie, commencent à attaquer la ville de Chavès.

L'artillerie républicaine revenant en arrière, prit position, et mit les royalistes en déroute.

Le combat a duré 5 heures : il a mis en présence 140 soldats républicains contre 500 monarchistes ; ceux-ci avaient de l'artillerie et des bombes.

L'attaque des monarchistes s'est effectuée en deux colonnes ; l'une a attaqué le village de Mairois, et s'est retiré ensuite en faisant feu du territoire espagnol ; l'autre, commandée par le capitaine Paiva Conceiro, est venue, par Vêrin, se joindre aux forces monarchistes venues de Montalgre, et s'est retirée également après une énergique résistance.

Les républicains ont eu deux officiers blessés. Les deux partis ont éprouvé des pertes.

Le président du Conseil et le ministre de la guerre ont communiqué ces nouvelles aux deux Chambres, qui les ont accueillies par de vifs applaudissements et des vivats en l'honneur de l'armée et de la

République. Les Chambres ont approuvé à l'unanimité et sans discussion, les lois autorisant le gouvernement à suspendre les garanties constitutionnelles là où il serait nécessaire, et à maintenir l'état de siège dans les districts de Braga et de Aïanna de Castello, et éventuellement dans celui de Villaréal.

Le procès de la Camorra

L'affaire de la Camorra, qui dure depuis un temps immémorial, a pris fin.

Au milieu d'une grande émotion, le chef du jury a lu un verdict affirmatif de culpabilité pour tous les accusés selon le questionnaire soumis aux jurés.

Pendant la lecture du verdict par le greffier, les accusés protestent à haute voix et proclament leur innocence.

L'accusé Erricone, chef de la Camorra, dit en s'adressant aux jurés : « Je suis innocent ; vous avez écrit la page la plus noire du siècle ; la nouvelle de la sentence tuera ma mère et ma sœur. »

L'accusé De Marinis, l'un des inculpés d'homicide, se fait soudain une grave blessure au cou à l'aide d'un morceau de verre provenant d'une bouteille. Le sang coule abondamment ; les carabiniers transportent le blessé hors de la salle.

On constate que De Marinis, après s'être blessé, a enfoncé ses doigts dans la plaie pour l'élargir. Par suite et en raison de la perte de sang, son état est grave mais non désespéré.

L'accusé Morra, montrant le sang de De Marinis, s'écrie : « Puisse le sang de l'innocent retomber comme une malédiction sur les vrais coupables ! »

Après les réquisitions sur les peines par le procureur général, les avocats s'en remettent à la justice.

Le président demande aux accusés s'ils n'ont rien à ajouter. Ils renouvellent leurs protestations d'innocence.

Le président lit alors la sentence, au milieu de la vive attention des inculpés.

Les accusés Alfano, Rapi et De Marinis, Sertino, Cerrato, Morra, Salvi et Diggennare, sont condamnés à trente ans de réclusion et dix ans de surveillance spéciale.

Leur complice Di Matteo, à vingt ans cinq mois et vingt-cinq jours de réclusion et dix ans de surveillance spéciale.

Les calomnieux Aserittore et Vitozzi, respectivement, à neuf et six ans de réclusion.

Les autres accusés, reconnus coupables d'association dans des buts criminels (Camorra) sont condamnés de cinq à quatre ans de réclusion.

Petites Nouvelles

Grillot, condamné à mort pour l'assassinat du sonneur d'Igornay a signé son pourvoi en cassation.

Des explosions se sont produites dans des houillères près de Londres. Il y a environ 130 disparus.

L'aviateur Bedel effectuait mardi à Mourmelon des vols en aéroplane, lorsque, au moment d'atterrir, l'appareil heurta des fils télégraphiques et capota. Bedel fut tué sur le coup.

Le Congrès des cantonniers a ouvert ses travaux mardi à Paris sous la présidence de M. Cornet, sénateur de l'Yonne.

Le barreau parisien compte deux avocats de plus : Mme chalamas, femme du député de la Seine-et-Oise et Mlle Dupuy qui ont prêté serment d'usage à la 1^{re} chambre de la Cour.

Et la réforme fiscale ?

La réforme électorale, amendée, modifiée, corrigée, mais toujours aussi ahurissante, est votée, ce qui ne veut pas dire qu'elle sera bientôt appliquée.

Si l'on en croit certains bien informés, les filandreuses discussions auxquelles cette réforme a donné lieu n'auraient provoqué qu'une perte de temps et de... salive de la part des discoureurs proportionnalistes.

Ces discussions recommenceront : mais pendant tout ce temps que deviendront les réformes sociales, fiscales qui attendent leur tour ?

Dans la séance de mercredi, le sympathique député de Gourdon, M. L.-J. Malvy a demandé aux applaudissements des républicains où en était la réforme fiscale relative à l'impôt sur le revenu.

« — Pouvons-nous espérer que la réforme fiscale sera définitivement votée avant le premier janvier 1914 ? Ou bien, renonçant à cet espoir, devons-nous prendre l'initiative nécessaire pour que la partie la plus urgente du projet soit votée avant cette date ? »

A cette question, le ministre des finances a répondu qu'il espérait que la réforme pourra être acquise avant la fin de la législature. Mais il n'a rien promis, il n'a rien dit de précis. Et cependant la réforme fiscale est inscrite depuis bien plus longtemps dans le programme républicain que ne l'a été la réforme électorale, dans un programme quelconque.

Il est vrai que celle-ci a été voulue et faite par les réactionnaires, alors que la réforme fiscale n'est soutenue que par le parti républicain.

Mais bien que le Gouvernement n'ait pas voulu prendre des engagements nets sur la question posée par M. Malvy, il est à souhaiter que les républicains ne permettent pas qu'on enterre ce projet de loi attendu par la démocratie paysanne et ouvrière.

Et celle-ci compte bien sur le concours du député de Gourdon, qui a été toujours un des premiers et principaux défenseurs de l'impôt sur le revenu.

L. B.

Votes de nos députés

Sur l'ensemble de l'article 19 du projet de loi concernant la réforme électorale, relatif à l'attribution des sièges et à la répartition des restes, nos députés ont voté :

Pour : M. de Monzie.

Contre : MM. Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 330 voix contre 218.

Sur l'ensemble de l'article 9 bis, du projet de loi concernant la réforme électorale relative à l'appareillement, nos députés ont voté :

Pour : M. de Monzie.

Contre : MM. Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 320 voix contre 221.

Conseil d'arrondissement

La première partie de la session du Conseil d'arrondissement du Lot s'ouvrira le 5 août 1912 ; la deuxième partie le 16 septembre.

Palmes académiques

Par arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 1^{er} juillet, M. Vidieu, instituteur à St-Martin-Labouval, Mme Vaysse, institutrice à Catus, sont nommés officiers d'académie.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique attribuant des récompenses aux officiers pour leur collaboration aux œuvres complémentaires de l'école instituée dans les casernes, M. Soulaiges, capitaine au 7^e est nommé officier d'académie.

Nos félicitations aux nouveaux promus.

Distribution des prix

Le discours d'usage à la distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta qui aura lieu le 27 juillet, sera prononcé par M. Magendie, professeur de seconde au lycée.

Au 7^e

M. Didier, lieutenant-colonel au 7^e d'infanterie passe au 7^e.

Tabacs

M. Andrieux, commis de culture à la direction des tabacs de Cahors, est nommé en la même qualité à Lamothe-Fénelon.

Le vol de la poste

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous croyons savoir que Desprats comparaitra devant les assises du Lot au mois de septembre.

Le vol qui lui est reproché rentre dans la catégorie de ceux qui sont justiciables de la cour d'assises comme « ayant été commis dans un dépôt public. »

L'Administration des Postes ayant cru devoir faire elle-même une enquête, a envoyé auprès de Desprats, à la prison, un de ses inspecteurs.

Desprats a refusé de revenir sur ses déclarations premières qui sont bien l'exacte vérité.

Son défenseur, le distingué avocat M^e Lacaze, informé de l'ingérence de l'Administration dans une instruction exclusivement pénale a protesté contre ce procédé, prétextant qu'il est contraire aux droits de la défense et sur ses conseils Desprats se refuse maintenant à toute réponse à des questions ainsi posées hors la présence de son avocat.

15 juillet jour férié

La fête nationale tombant, cette année, un dimanche, on se demande si le lundi 15 juillet sera jour férié ? Oui, sans aucun doute.

Voici, d'ailleurs, nous fixant sur ce point, le commentaire qui a précisé la loi du 20 décembre 1896.

« La pensée du législateur a été celle-ci. Quand les fêtes légales coïncident avec un dimanche, les employés de commerce et de banque, que la confusion du dimanche et du jour de fête prive du repos dont la fête leur aurait fait bénéficier, doivent cependant pouvoir en jouir. A cet effet, on a décidé que si le lendemain de ces fêtes est un lundi, ce jour-là il ne pourrait être réclamé aucun paiement ni dressé aucun protêt. De la sorte, les patrons n'ayant aucune raison impérieuse de tenir ouverts leurs guichets peuvent accorder la journée du lundi à leurs subordonnés, et ceux-ci peuvent goûter deux jours de repos, l'un correspondant au dimanche, l'autre à la fête légale. »

D'autre part, on doit se rappeler

des précédents : Noël 1910 et 2 janvier 1911. Ces jours-là, la bourse resta fermée et les échéances furent légalement différées de vingt-quatre heures.

Le 15 juillet sera donc jour férié.

Service vicinal

Par arrêté préfectoral, M. Labouret (Adrien), est nommé cantonnier du service vicinal du Lot.

Brevet supérieur

17 aspirants ont pris part aux examens du Brevet supérieur.

Ont été reçus : MM. Couture, Evraud, Gasquet, Glédines, Maury, Queilles, Vertut, de l'École normale ; Amadiou, de l'École supérieure de St-Céré ; Villadieu, de l'École supérieure de Martel.

Pétition

Le 25 mai 1912, M. L. Fabre, commissaire spécial de police, à Concorès (Lot), a adressé au Sénat une pétition demandant que le cumul des fonctions électives soit interdit aux suppléants des juges de paix dans le département de leur juridiction.

Au nom de la 4^e Commission du Sénat, M. Bérenger, rapporteur, dit que la pétition ne peut être prise en considération par le motif que le suppléant du juge de paix n'exerce qu'accidentellement les fonctions judiciaires et qu'il importe de ne point apporter trop de restrictions à la liberté du suffrage.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés que l'inventaire des plantations de tabac dans la commune de Cahors commencera le 16 juillet 1912.

Démographie

Le mouvement de la population pour le 1^{er} semestre de 1912 est le suivant :

Mariages, 35 ; divorces, 3 ; naissances 76 ; morts-nés, 7 ; décès, 150.

Contributions indirectes

L'Officiel publie la statistique des quantités de vins enlevés des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros dans le Lot pendant le mois de juin 1912.

Quantités vérifiées sur place : 4.776 hectolitres.

Antérieurement : 61.045 hectolitres.

Au total : 65.841 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 10.543 hectolitres.

Antérieures : 94.049 hectolitres.

Total : 104.592 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 8.076 hectolitres.

Etat des cultures

L'Officiel publie la statistique relative à l'état des cultures en France, au 1^{er} juillet 1912.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Blé d'hiver. — Superficie : 79.700 hectares. Etat des cultures : assez bon.

Orge d'hiver. — Superficie : 750 hectares. Etat des cultures : bon.

Orge de printemps. — Superficie : 450 hectares. Etat des cultures : bon.

Orge. — Superficie : 1.200 hectares. Etat des cultures : bon.

Avoine d'hiver. — Superficie : 4.450 hectares. Etat des cultures : bon.

Avoine de printemps. — Superficie :

13.850 hectares. Etat des cultures : bon.

Avoine. — Superficie : 18.300 hectares. Etat des cultures : bon.

Métail. — Superficie : 980 hectares. Etat des cultures : assez bon.

Seigle. — Superficie : 10.300 hectares. Etat des cultures : assez bon.

Pommes de terre. — Superficie : 20.000 hectares. Etat des cultures : assez bon.

Betteraves fourragères. — Superficie : 5.000 hectares. Etat des cultures : très bon.

Prairies artificielles. — Superficie : 20.550 hectares. Etat des cultures : bon.

Prairies temporaires. — Superficie : 850 hectares. Etat des cultures : bon.

Fourrages annuels. — Superficie : 4.350 hectares. Etat des cultures : assez bon.

Prairies naturelles. — Superficie : 33.200 hectares. Etat des cultures : bon.

Vignes. — Superficie : 25.725 hectares. Etat des cultures : bon.

Tabac. — Superficie : 2.050 hectares. Etat des cultures : passable.

Mais. — Superficie : 23.420 hectares. Etat des cultures : assez bon.

Lâcher de pigeons

La Société « l'Aiglon » de Brive organise un lâcher de pigeons qui aura lieu à Gourdon, le 24 juillet à 6 heures du matin et à Cahors le 28 juillet à 5 heures du matin à la gare.

Manifestation Quercynoise

Fêtes fébrillères et historiques à Martel

Chaque courrier apporte à nos organisateurs des adhésions, des encouragements et des souscriptions. Le montant de quelques-unes a dépassé de beaucoup le chiffre prévu. Compatriotes et amis ne se font pas tirer l'oreille. C'est à celui qui donnera le plus.

L'Escolo Moundino de Toulouse a promis son concours. Le Bournat de Périgueux a renforcé ses compléments d'un envoi de fonds. Plusieurs sociétés de vétérans ont promis d'assister avec leur drapeau à nos solennités. De toutes les directions arrivent les meilleures nouvelles.

Le commerce local se montre généreux. La Commission fait avec plaisir les préparatifs. Le succès est au bout. Jamais entreprise ne reçut meilleur accueil.

Les Félibres qui désirent se produire dans leurs œuvres sont priés d'en communiquer le texte à la Commission ; il ne faut pas que celui-ci dépasse une soixantaine de lignes ou de vers.

Tribunal Correctionnel

Mme Nancy B..., épouse divorcée G..., 34 ans, remariée à M. C..., et demeurant à Toulouse, est poursuivie pour avoir, le 8 avril dernier, enlevé de l'établissement dit des Dames de Nevers, à Cahors, où elle avait été placée par son père M. Paul G..., premier mari de Mme Nancy B..., sa fille Elvire G..., âgée de 9 ans et demi, issue du premier mariage et dont la garde avait été confiée au père par le jugement de divorce : 25 francs d'amende par défaut.

Le tribunal prononce la confiscation d'un engin de pêche prohibé saisi dans le ruisseau de Vers, le 28 juin, au lieu dit « Moulin de Cras », par la gendarmerie de Lauzès.

Une affaire de mouillage de vin est renvoyée à une prochaine audience.

Déchéance paternelle

Dans son audience de mardi, le tribunal a été appelé à statuer sur l'opposition faite à un jugement

par lequel la déchéance paternelle et maternelle était prononcée contre les époux Manseau, dont la femme a été condamnée à 2 mois de prison pour vols au cimetière et qui a déjà subi plusieurs condamnations.

Le tribunal a confirmé le premier jugement et ordonné que les enfants Manseau seraient confiés à l'assistance publique.

La femme Manseau actuellement détenue à la prison mais qui avait été conduite à l'audience, a été prise d'une violente attaque de nerfs en entendant prononcer le jugement. Elle s'est roulée sur les dalles qu'elle frappait de la tête. Les gendarmes ont dû la maintenir.

Arrondissement de Cahors

Les Junies

Foire. — Depuis l'inauguration de nos foires, le commerce local prend du développement. Malgré le travail pressant de la saison, la foire du 8 a été importante. Voici les cours pratiqués :

Foirail aux bœufs : bœufs de choix (attelage), de 1.100 à 1.200 fr. ; bœufs ordinaires de 800 à 900 fr. ; bouvillons, de 400 à 500 francs la paire suivant qualité et grosseur.

Viande de boucherie : Bœufs, première qualité, de 75 à 80 fr. les 100 kilos ; moutons, de 76 à 80 fr. ; deuxième qualité, de 70 à 75 francs.

Marché aux moutons : moutons, première catégorie, de 50 à 55 fr. ; moutons ordinaires, de 38 à 42 fr. ; brebis avec couple, de 58 à 60 fr. ; brebis communes, de 28 à 35 fr. ; agneaux, de 18 à 22 fr., la pièce, suivant grosseur et qualité.

Volaille : Poules grasses, de 4 à 5 fr. ; poulets, de 3 à 4 fr. ; jeunes poulets, de 2,50 à 3 fr. ; canards, de 5 à 6 fr. ; pigeons, de 1,75 à 2 fr. ; lapins domestiques, de 4 à 5 fr., le tout la paire.

Œufs, de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 la douzaine.

Jardinage : Légumes verts et jardinage vendus à un prix assez élevé.

Belmont

Elections municipales. — Dimanche a eu lieu l'élection d'un conseiller municipal.

Sur 105 votants. M. Issoulié a obtenu 52 voix et M. Cubaynes, 50 voix.

Fontanes

Election de l'adjoint. — Le Conseil municipal a procédé dimanche à l'élection de l'adjoint au maire de Fontanes, en remplacement de M. Alaux, démissionnaire.

M. Troussel a été élu.

Luzech

Conseil municipal. — Séance du 7 juillet (suite). — Au nom de la Commission des finances, M. Delbreil propose, puisque le nouveau curé de Luzech ne l'a pas demandé, de ne pas passer de bail pour la location du presbytère. Le Conseil décide que l'ancien bail se continuera tacitement aux mêmes conditions.

Après avoir voté 150 francs pour l'organisation d'études surveillées gratuites à l'école laïque de filles, le Conseil, faute de ressources, réduit la somme à 50 francs. Ce service fonctionnera lorsque l'allocation municipale sera suffisante.

Une demande pour réparations aux églises de Luzech et à la chapelle de l'Île est renvoyée à la Commission compétente.

Avis favorable est donné au tracé du tramway de Castelfranc à Gourdon.

Une pension mensuelle de 10 fr. est accordée aux vieillards Bessières, Pancou, C. Magot et Baudel,

Au nom de la Commission des travaux publics, M. Auguste Desprats demande l'installation de 7 lampes électriques dans le village de Camy. M. Delbreil pense que la Société concessionnaire consentira le prix de 10 francs par lampe comme elle l'a fait pour les 4 lampes de Caix. Adopté.

Sur la proposition de M. Servan une lampe électrique sera placée à l'entrée de la rue Cazés.

Sont nommés membres de la Commission d'hygiène : MM. Méraud et Servan et membres de la commission des fêtes : MM. Pierre Desprats et Martin.

M. Delbreil communique un rapport du Comité d'initiative sur la question si importante du changement de date de nos foires mensuelles et sur les moyens à employer pour provoquer leur développement.

Le Conseil adopte la date du 26 de chaque mois et le 14 septembre proposés par le Comité d'initiative. Il vote une subvention de 600 francs pour les primes à attribuer aux bœufs, approuve la taxe à établir conformément au Cahier des charges des foires, sur les produits vendus aux marchés des dimanches et fêtes, et laisse au Comité le soin de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'atteindre le but qu'il se propose.

Le Conseil boucle ensuite le budget avec un léger déficit et il charge la Commission des finances d'en assurer l'équilibre.

Puy-l'Evêque

Avis aux planteurs de tabac. — Le maire de Puy-l'Evêque, informe les planteurs de tabac, que l'inventaire des plantations commencera dans la commune de Puy-l'Evêque le 23 juillet courant.

Mouvement de l'abattoir. — Pendant le mois de juin écoulé le mouvement de l'abattoir de Puy-l'Evêque a été le suivant :

Animaux abattus : 1 Bœuf. 12 Veaux. 13 Moutons. 9 Porcs.

Arrondissement de Figearc

Figearc

Fête Nationale du 14 juillet. — Programme des réjouissances :

Samedi 13 juillet, à 7 heures du soir, sonnerie des cloches. A neuf heures, retraite aux flambeaux avec le concours des Sociétés les Artisans réunis, les tambours et clairons et la compagnie des sapeurs-pompiers. (Départ cour de la gare).

Dimanche 14 juillet. — A six heures du matin, réveil en fanfare et bombes, sonnerie des cloches.

A huit heures, distribution de bons de pain aux indigents de la ville, dans la cour de la mairie. A midi, sonnerie des cloches. A deux heures du soir, bal sous la halle. A quatre heures, départ d'un superbe ballon et baudruches, place de la Raison. A cinq heures et demie, concert donné par la Société l'Union fraternelle, sur le kiosque. A sept heures, sonnerie des cloches. A huit heures, illumination des boulevards quais et pont Gambetta. A huit heures et demie, concert donné par la Société les Artisans réunis, sur le kiosque. A dix heures, brillant feu d'artifice quai des Jacobins. A onze heures, reprises du bal sous la halle.

La commission prie les habitants de bien vouloir pavoiser et illuminer leurs immeubles.

Monthrun

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Monthrun s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Delcorn, maire. Tous les Conseillers assis-

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

La belle Provençale

VI

Le quiet-apens

Marcel, de ses deux mains, fouilla dans les fontes, — saisit ses pistolets, — les arma, — mit l'un d'eux entre ses dents, afin de reprendre de la main gauche la bride de la jument qui s'emportait, et arriva en moins d'une minute sur le théâtre du drame court et terrible qui venait de se jouer dans les ténèbres.

Soudain la jument s'arrêta net... — elle tremblait et renâclait violemment. — Ses sabots de devant venaient de heurter le corps du cheval qui barrait la route.

Marcel entendit des voix effarées qui murmuraient :

— Le coup est fait !... sauve qui peut !...

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

En même temps des ombres à peine distinctes passèrent devant lui.

Il ajusta un peu au hasard, et fit feu. — La flamme de la poudre lui montra cinq ou six hommes qui fuyaient. — L'un d'eux, au moment où il franchissait le fossé qui bordait la route, tomba lourdement en arrière.

La balle du lieutenant venait de lui traverser le corps. — Les autres n'en coururent que plus vite.

Marcel était prêt à faire feu pour la seconde fois, — mais il n'entendait plus que le bruit déjà lointain de la course précipitée des bandits, — il ne voulait pas jeter au hasard une balle qui pouvait redevenir utile, et il s'apprêtait à descendre de son cheval pour s'assurer si un souffle de vie animait encore Georges Herbert, quand la voix de celui-ci le tira d'inquiétude en lui disant :

— Ah ! parma foi, cher ami, je vous dois la vie ! — Sans vous, les misérables m'auraient bien certainement achevé !

— Vous n'êtes donc pas mort ! — s'écria Marcel joyeusement.

— Pas que je sache !...

— Mais vous êtes blessé ?...

— J'en ai peur...

— Dangereusement !

— J'espère que non... — mon plus grand mal, ce me semble, est d'avoir la jambe sous mon pauvre cheval qui, je le crains bien, m'a porté ce soir

pour la dernière fois... — Je le regretterai... c'était la meilleure bête de mes écuries... — Voulez-vous me faire le plaisir de me tendre la main pour m'aider à me relever... —

Marcel sauta en bas de la jument. — Il dégagea Georges, et ce dernier, s'appuyant sur lui, vint à bout de se remettre sans trop de peine sur ses jambes.

— Comment vous trouvez-vous ? — demanda le lieutenant,

— Très bien — beaucoup mieux que je ne l'espérais... — rien n'est cassé... — j'ai la hanche gauche un peu meurtrie, mais je sens à peine le coup de couteau...

— Le coup de couteau ! — répéta Marcel avec effroi.

— Une simple égratignure... — la pointe aura glissé... — Un de ces gailards m'étranglait de son mieux, tandis que l'autre m'égorgeait tout doucement... — en somme ce sont des maladroits qui m'ont manqué... — J'ai fait le mort et je m'en suis bien trouvé... — ils se sont contentés de visiter mes poches... — mais, sans vous, j'ai la conviction qu'ils ne seraient point partis sans avoir achevé leur vilaine besogne...

— Qu'allons-nous faire ?...

— Voyons d'abord si ce pauvre Djaly est vivant ou mort... —

Georges et Marcel soulevèrent la tête du cheval, mais elle retomba. —

Djaly avait été foudroyé par un coup de bâton capable d'assommer un taureau.

— N'y pensons plus... — murmura Georges, — pauvre Djaly !... — ma parole d'honneur, ça me fait de la peine... — ce n'est point parce qu'il m'avait coûté cinq mille francs... — j'en donnerais dix pour qu'il vécût encore... — Que voulez-vous... je l'ai fait... — Je suis obligé, mon cher ami, de vous demander un nouveau service et de vous détourner de votre chemin... — ajouta-t-il après un silence, — vous arriverez un peu plus tard chez votre oncle... — le mal ne sera pas bien grand, puisqu'on ne vous attend pas ce soir... — Remontez à cheval... — je me placeraï en croupe... — la jument nous portera bien tous les deux... — Vous me ramènerez jusque chez moi... — Nous prendrons des domestiques et des torches, et nous nous dirigerons, sous bonne escorte, du côté de la villa Labardès... —

Les choses se passèrent ainsi que Georges Herbert venait de le demander, et la jument partit au grand trot avec une allure aussi déagée que si elle n'avait point eu sur les reins un double fardeau.

tent à la séance, sauf M. Gazeau excusé.

L'unanimité, les Conseillers approuvent le compte administratif de M. le Maire et le compte de gestion de M. le Receveur municipal. Ils procèdent à l'unanimité encore, au règlement définitif du budget de 1912, et ils votent les budgets supplémentaires de 1912 et primitif de 1913, et l'imposition extraordinaire pour insuffisance de revenus.

La réunion a été très calme. On comprend qu'il y a eu entente complète parmi nos édiles quand il s'agit des intérêts généraux de la commune.

Fête nationale. — Sur la proposition de la municipalité, les conseillers municipaux, réunis hors séance, décident de célébrer dignement la fête nationale.

Les bâtiments communaux seront donc pavés et illuminés.

De plus, grâce à la somme votée à cet effet par le Conseil municipal et à la subvention obtenue, une distribution de pain sera faite aux indigents, à la mairie, à 11 heures du matin par les soins de deux membres de la Commission d'assistance.

Enfin un banquet familial sera organisé et servi à l'hôtel de la veuve Courneille le 14 à midi précis. Tous les militants qui désirent participer à cette dernière manifestation républicaine sont invités à se faire inscrire le plus tôt possible à l'hôtel même.

Chien trouvé. — M. Raffy domicilié au causse de Montbrun a déclaré à la mairie, avoir trouvé un jeune chien briquet, couleur maron. Il le tient à la disposition du véritable propriétaire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

En Conseil d'Etat. — M. Pardes, élu conseiller municipal au scrutin de ballottage du 12 mai, va se pourvoir en Conseil d'Etat contre l'arrêt du conseil de préfecture annulant son élection et proclamant élu à sa place M. Grangé, son concurrent.

Le recours étant suspensif, M. Pardes continuera à siéger. La décision du conseil de préfecture si toutefois elle était confirmée, ce dont il est permis de douter, n'aura d'effet que lorsque le Conseil d'Etat se sera prononcé.

Gramat

Les beautés de la proportionnelle. — Il fut un temps où opportunistes, radicaux et socialistes, unis, dans un même amour pour la République, luttaient à l'unisson, pour la défendre.

Aujourd'hui, comme dans le désordre d'une bataille perdue, on n'entend que les cris : « sauve qui peut ».

1° Est-ce que, par hasard la République est en péril ?

2° Est-ce que la représentation proportionnelle est une panacée universelle capable de guérir tous les maux dont souffre le régime actuel ?

Pour aujourd'hui, nous n'examinons que ces deux questions, nous réservant d'en étudier d'autres ultérieurement.

La République n'est pas à l'agonie, quoique prétendent les propagateurs de nouvelles alarmantes.

Il n'y a qu'à consulter les résultats des élections municipales pour s'en convaincre.

Dans la majorité des communes, le scrutin de mai a donné gain de cause aux radicaux. Les résultats sont indéniables. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur le recueil des actes administratifs de la préfecture portant la liste générale des maires et adjoints du département du Lot pour s'en rendre compte.

Il en est de même dans les autres départements. Pourquoi, dès lors, en conclure que la majorité des habitants (j'en dis pas des inscrits), est hostile au triomphe de l'idée radicale ?

Est-ce que les électeurs comprennent quelque chose à l'erpéisme ?

C'est une bouteille à l'encre. Les députés eux-mêmes ne s'y reconnaissent pas. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les électeurs des campagnes n'y voient qu'une question de désordre provoquée par ceux qui redoutent de voir leur élection de député compromise.

Ils se rattachent à toutes les branches de salut pour leurs quinze mille francs. Voilà tout.

La forme du gouvernement intéresse fort peu les partis d'opposition. Ils tiennent à leur réélection et à leur traitement : Coalitions honteuses, compromissions inavouables, peu leur importe. Il leur faut de l'or, et comme ce dernier n'a pas d'odeur, ils sont décidés, coûte que coûte, à vilipender les radicaux pour arriver à leurs fins.

Mais la République, leur direz-vous, ne souffrira-t-elle pas de cet erpéisme sans vergogne ?

C'est le dernier de leurs soucis. Henri IV disait que Paris vaut bien une messe. Eux ajoutent : quinze mille valent bien une palinodie.

Parlons-en de cette représentation proportionnelle. Depuis que les journaux en rabattent nos oreilles, on croirait vraiment que c'est une panacée à l'abri de laquelle tous les électeurs vont se donner le baiser Lamourette.

Pourtant, on n'a pas oublié qu'au

temps où la Croix et la Défense représentaient M. Vival avec des oreilles de lièvre, en train de grignoter quelques carottes. M. Cadiergue de Lacapelle nous parlait de la R. P. comme d'un remède souverain pour guérir tous les maux dont souffre le genre humain.

Cet amour de la R. P. par les réactionnaires, au temps où nul républicain n'en parlait, me tourmente les méninges et je me dis : « Si les réactionnaires ont tant à cœur ce mode de votation, c'est qu'ils espèrent en retirer quelque profit ».

Je suis méfiant, j'ai bien le droit de répéter : Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

J'aime la République. Je l'ai toujours défendue. Si le scrutin d'arrondissement se prête à trop de compromissions, admettez le scrutin de liste par département ; mais que le dernier mot reste toujours à la majorité absolue.

JEAN DU CAUSSE.

Reilhaguet

Comité d'action et de défense républicaine et laïque. — Le 16 juin 1912, il s'est constitué dans la commune de Reilhaguet (section de Reilhaguet et section de Laval) un Comité d'action et de défense républicaine et laïque. Les statuts proposés par le Comité provisoire ont été adoptés à l'unanimité. Le Bureau a été définitivement formé. Le nouveau Comité adopte le programme du parti radical et radical-socialiste et adhère au Comité exécutif de ce parti.

A l'issue de la réunion une adresse de sympathie et d'attachement à la République démocratique et sociale a été adressée à M. le Sous-Préfet de Gourdon et aux représentants élus du département du Lot.

Pour le Bureau :

Le Président,

Jules PUGNET.

St-Chamarand

Une lettre de M. Malvy. — Nous sommes heureux de pouvoir publier la lettre suivante adressée à notre nouveau maire par notre distingué député M. Malvy :

« Cher Monsieur Espagnat,

« Je vous exprime mes bien vives félicitations à l'occasion du succès des républicains aux élections municipales de Saint-Chamarand, et je vous prie d'être l'interprète de mes compliments auprès de nos amis élus au conseil.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que vous pouvez compter, comme dans le passé, sur mon concours le plus dévoué, toutes les fois que les intérêts de votre commune ou ceux du parti républicain seront en cause.

« Croyez, cher Monsieur Espagnat, à mes sentiments entièrement dévoués. »

Signé : L.-J. MALVY.

M. Espagnat a donné lecture de cette lettre aux membres du conseil municipal présents à la dernière session. Hors séance, une lettre de remerciements et d'entier dévouement a été adressée à M. Malvy par MM. Espagnat, maire ; Garrigou, Francoual, Alfred Rogues et Auricoste, conseillers municipaux présents.

En outre, M. Espagnat, président du Comité radical, a vivement remercié notre sympathique député, au nom de tous les membres de cette nombreuse association, du bienveillant et dévoué concours qu'il voulait bien promettre pour les intérêts de notre chère commune et ceux du parti républicain.

Ussel

Funestes effets de l'orage et de la foudre. — Vendredi vers 5 heures du soir un orage d'une violence extrême s'est abattu sur la commune d'Ussel et les environs : pendant plus d'une heure une pluie torrennelle accompagnée de grêlons n'a cessé de tomber, beaucoup de charrettes de foin se trouvant à ce moment là dans les prairies n'ont pu être conduites.

La foudre a brûlé une vaste grange en partie remplie de fourrages et de matériel agricole appartenant à M. Pons propriétaire à Ussel ; on a eu juste le temps de sortir les bœufs et quelques brebis ; mais ce qu'il y a de plus déplorable c'est qu'il n'y a pas assurance.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2065^e livraison (6 juillet 1912).

Une mystérieuse affaire, 1803 — (suite), par Georges G. Toudouze. — Les sports à bord des transatlantiques, par André Savignon Soisik par Julie Borius. — Les « Charity days », par Jacques Freneuse. — Un mortier bizarre, par Daniel Bellet.

Abonnements : France : Un an, 26 fr. — Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. — Six mois 15 fr. Le numéro : 50 centimes Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

Vient de paraître : OUVRAGE OFFERT EN PRIME à ses clients par la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge.

Conseils rationnels sur la Vinification et procédés pratiques pour obtenir la bonne qualité et la conservation des vins rouges et blancs, par Georges JACQUEMIN.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I. — Soins à donner au matériel et bâtiments. — Le matériel de préparation et de garde. Affranchissement des vaisseaux neufs. Ceux en maçonnerie. Divers cimets. Ceux en bois. Nettoyage du matériel ayant déjà servi. Réceptifs à mauvais goûts. Les moyens chimiques. Tonneaux aigres ou piqués. Tonneaux moisis. Tonneaux à goûts de lie ou de sec. Tonneaux dans lesquels a séjourné du vin tourné. Blanchiments des fûts à vin rouge. Moyens chimiques et mécaniques. Cuvés à revêtement de verre. Broyeurs, presseoirs, claies. Les locaux.

Chapitre II. — Traitement mécanique de la vendange. — L'égrappage. Le foulage et le pressurage. Fouloirs. Egrappoirs. Egottoirs. Les presseoirs.

Chapitre III. — La réfrigération des moûts.

Chapitre IV. — La correction des moûts. — Détermination rapide des principaux éléments contenus dans les raisins et les moûts. Le sucre. Emploi des instruments gradués. L'acidité. Le sucrage des vendanges. Poids de sucre à ajouter à la cuve selon le titre alcoolique à obtenir. Préparation du sirop et son mode de versement dans les cuvées. Addition à la cuve de substances favorables à la fermentation. Acidulation des moûts. Phosphates. Tanins.

Chapitre V. — Emploi des multilevures sélectionnées en vinification. — Nature et origine des levures. Divers procédés de préparation des levures. Mode d'emploi des multilevures.

Chapitre VI. — Les moyens de sulfiter la vendange ou les moûts. — Emploi du métabisulfite de potasse. Le bio-sulfite-Jacquemin.

Chapitre VII. — Procédé général de vinification en rouge. — Maturité des raisins. La vendange. Remèdes dans le cas où les raisins ont subi des altérations accidentelles. Goût foxé des raisins américains. La cuvaison. Rôle de l'aération sur les moûts et les vins en général. Prise de la température des cuvées. Décuvage. Pressurage. Epoque des soutirages. Clarification des vins. Mise en bouteilles. Formules pour préparer soi-même la cire à cacheter.

Chapitre VIII. — La vinification en blanc. — La vendange. Pratique du mutage. Blanchiments moûts. Production mixte de vin blanc et de vin rouge. Procédés physiques et chimiques de décoloration des moûts. Acidification. Tansage. Collage. Vins blancs doux. Vins rosés. Vins secs. Vins de marcs.

Chapitre IX. — Soutirages. Ouil-lages. Collages. — Pratique des soutirages. Les ouillages. Les collages.

Chapitre X. — Défauts naturels et améliorations des vins. — Vins plats, usés, dégénérés, manque de couleur. Vins troubles. Goût de terroir. Acidification des vins blancs et rouges. Le tansage. La fermentation des vins restés doux.

Chapitre XI. — Pasteurisation et filtrage des vins.

Chapitre XII. — Maladies des vins et leur guérison.

Chapitre XIII. — Législation.

Chapitre XIV. — Renseignements utiles et avis divers.

Cet ouvrage d'environ 200 pages est vendu 2 fr. 50 en librairie.

A titre de prime pour ses clients, et pour tous les viticulteurs qui s'intéressent aux questions pratiques de la vinification : La grande pharmacie de la Croix-Rouge, a établi un prix exceptionnel qui est loin de couvrir les frais :

Prix de Faveur : 0 fr. 90 c. au lieu de 2 fr. 50, en adressant le montant, en mandat-poste, bon de poste, ou timbres à :

Monsieur Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} Classe, Directeur du Laboratoire d'analyses et de stérilisation de la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, 97, Boulevard Gambetta à Cahors, (Lot).

Nota-Bene. — On peut noter la demande de ce livre sur le Bulletin de commande des produits oenologiques : Multilevure, Tannin, Acide Tartrique, Cresylol, Fommosol, Arséniate de soude, Acétate de plomb, etc., etc., ou des produits pharmaceutiques et le montant sera ajouté à la facture.

Toute l'actualité est à Jean-Jacques-Rousseau : l'illustre auteur du Contrat-Social, vénéré par les uns, bafoué par les autres qui occupent tous les esprits. Aussi *Mon Dimanche* apportant à l'actualité sa contribution originale, nous offre-t-il le plus amusant des récits sous ce titre : « Un pèlerinage au tombeau de Rousseau ». On y voit toutes les excentricités, toutes les folies auxquelles se livrèrent à la fin du XVIII^e siècle les fidèles du philosophe. On lit, dans le même numéro un arti-

cle plein de verve, d'esprit et d'érudition sur les bouffons illustres « Minottes et Coqueluchons » et un autre article, hélas moins gai, mais tout aussi intéressant : « Comment on pille le budget de la France. » Noyons garde d'oublier une exquise chanson inédite : « La Petite Maison » et une très curieuse relation de « La Jeunesse de Bismarck ». C'est cette semaine que commence dans *Mon Dimanche* un roman nouveau dû à M. René Bazin de l'Académie française : « Le Mariage de M^{lle} Gimel, dactylographe ».

Un grand roman d'amour et d'aventures « Fleur de Neige », par Victor Tissoit, d'un attrait tout particulier ; une fort utile « Causerie médicale » ; des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivit M^{lle} Elise ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes « pour les enfants » ; un « grand concours » ouvert à tous et à toutes et doté de « prix de valeur » ; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille. *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux, etc. L'administration, 83 et 85, rue de l'Ouest, Paris (XIV^e), envoie gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 6 juin

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Hanotaux de l'Académie française, rencontre d'empereurs. — Jean Gallotti, les Époux Bardouche. — Tancrède Martel, le Monument de Richelieu. — Duc de Broglie, l'État actuel de la question du radium. — G. Dupont-Ferrier, la Question des vacances. — Louis Madelin, à travers l'histoire.

L'Actualité : Revues françaises. — Les Revues étrangères. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — La Vie mondaine. — La Vie médicale. — L'Art décoratif. — La Vie pratique. — Chroniques agricole, sportive et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Un monument à Richelieu : Le cardinal de Richelieu, par Philippe de Champagne. — Vue générale et perspective du château et des jardins de Richelieu. — Cour, parterre et jardins de l'ancien château de Richelieu. — Richelieu (Indre-et-Loire) : la Grande-Rue. — Château de Richelieu, état actuel : pont et dôme. — Tombeau du cardinal de Richelieu, à l'église de la Sorbonne, à Paris, par Girardon. — Buste de Richelieu, par J. Warin, dix-septième siècle.

Actualités : Tombeau de S. A. R. le duc d'Alençon, qui vient d'être érigé dans la chapelle royale Saint-Louis de Dreux, dû au sculpteur Wolhaïn. — M. Alfred Mézières, de l'Académie française, qui vient d'être réélu conservateur du musée Condé à Chantilly. — M. Poincaré, élu président du Conseil général de la Seine. — Boillot, le vainqueur du circuit de Dieppe. — Le ravitaillement de Boillot au cours du circuit. — La délegation des Algériens sortant du ministère des Affaires étrangères.

La question du radium : M. H. A. Lorentz, professeur à l'Université de Leyde, un des fondateurs des théories électro-magnétiques. — M. Rutherford, professeur à l'Université de Manchester, qui a le plus contribué au progrès de la nouvelle science des substances radio-actives.

Le bicentenaire de Jean-Jacques Rousseau : Le monument de Jean-Jacques Rousseau, dû au sculpteur Bartholomé, et inauguré au Panthéon, à l'occasion des fêtes du bicentenaire, le 30 juin 1912. — A Ermenonville : une représentation de *L'Homme de la Nature*. — A Ermenonville : le *Devin de village* (trois gravures).

À la Malmaison : Une visite de la Société des Amateurs à la Malmaison. Au cours de cette visite, M. Louis Madelin fut appelé à donner devant ce public d'élite, une conférence sur les souvenirs de la Malmaison (deux gravures).

Les manœuvres du service de santé : Le transport des blessés en camion automobile. — La voiture chirurgicale automobile. — Le transport des blessés en voiture automobile.

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

VARIÉTÉS

La Cloche de Césérac

(Suite)

A cette époque bien reculée de notre histoire, l'idée de patrie n'éveillait qu'un bien vague sentiment dans les esprits rudes et incultes. Les traités étaient nombreux : même, parmi les seigneurs, dont un grand nombre portaient les armes contre la France.

Un homme fourbe et lâche, dont la race malheureusement ne s'est pas éteinte encore, vivait d'hypocrisie au sein du petit peuple de Césérac. Ce nommé Mathias, vagabond recueilli par pure générosité et par pitié, quelques années auparavant, devait récompenser par la trahison la bienveillance avec laquelle on l'avait secouru.

Ce traître, alla trouver les Anglais, les assurant de leur livrer le

château et le hameau de Césérac. Basse vengeance de rustre grossier, conduit par la plus jolie paysanne du village !

Pour se venger de la déconvenue que leur avait occasionné l'alarme sonnée par la Cloche de Césérac, les Anglais acceptèrent l'offre, garantissant à Mathias la promesse d'une bonne récompense si la trébutre entreprise réussissait.

La trahison réussit à demi.

Après avoir fait cacher, durant une journée, une centaine d'Anglais dans une caverne perdue dans les bois, à deux kilomètres de Saint-Vite, (La Pronquière) ; il les conduisit la nuit suivante, sans être aperçus, aux abords du château de Césérac.

Nuit admirable, le Lot murmurait la chanson qu'il dit encore de nos jours, les lucioles étincellaient dans l'herbe, les grillons aimaient et chantaient sous le ciel étoilé.

C'était l'instant de l'amour ou du repos.

Un pauvre pêcheur ne sait pas en dire long ?

Pour continuer mon récit, les habitants du hameau de Césérac dormaient. Le château séparé de l'église par une rangée de grands arbres touffus, n'offrait pour l'instant aucun danger aux Anglais, pour le commencement de leur mauvaise aventure.

Se séparant du gros de la troupe, deux Anglais accompagnant Mathias, parvinrent, en se glissant à la faveur de l'ombre, jusqu'à la petite entrée de l'église, c'est-à-dire au pied du clocher.

À un signal du traître Mathias, les deux paysans qui veillaient dans le clocher à la sécurité du pays, abandonnèrent sans méfiance leur poste, s'imaginant qu'on venait les relever de leur garde. Heureux d'aller se reposer, ils ouvrirent la porte de l'église.

Ce fut leur mort.

Deux lames brillèrent dans la nuit, les deux paysans tombèrent poignardés sur les dalles du petit temple.

Dès ce moment le hameau était à la merci des Anglais, et la vaillante petite cloche de Césérac condamnée au silence.

De l'obscurité des ombres surgirent. Comme des démons lâchés par le trop-plein d'un enfer, les Anglais cernèrent le petit hameau, se ruèrent dans l'église. Rien ne fut respecté.

La cloche fut enlevée ; elle fut descendue du clocher pour être transportée sans bruit au bord de la rivière. Le clocher fut en partie détruit, l'intérieur de l'église saccagée et pillé.

Sur un mamelon escarpé surplombant le Lot, la cloche fut jugée comme un prisonnier de guerre, et condamnée à la noyade. Mais, le jugement rendu, il se produisit ce fait étrange : les Anglais s'emparèrent du traître Mathias, l'attachèrent malgré ses cris et sa résistance au marteau de la cloche, et poussèrent le tout vers l'abîme dont le Lot formait le fond.

Justice était faite.

Le traître Mathias venait de recevoir le prix de sa récompense. Il ne l'avait pas volé.

Débarrassés et vengés de la cloche, les Anglais allaient continuer par le pillage du petit hameau.

Soudain une sonnerie désespérée fit frissonner l'espace, réveillant les échos lointains par ses coups précipités.

Du fond de l'eau, la cloche sonnait la vengeance !

Frappés d'épouvante, glacés de terreur, croyant fermement qu'une puissance surnaturelle agitait la cloche dans les profondeurs de l'onde, les Anglais dans le désordre de leurs idées, ne cherchèrent qu'à fuir ce son mystérieux, qui dévoilait si inopinément le secret de leur lâche attentat.

Mais il était trop tard. La petite garnison du château était déjà sortie et se dispersait dans les lieux.

Vaincre des ennemis désemparés par une peur superstitieuse fut facile : la plus grande partie des Anglais resta sur le terrain, ceux qui purent s'échapper regagnèrent le château de Lustrac, guéris de leurs instincts de pillage.

« Avant d'atteindre le niveau de l'eau, la cloche que l'on avait précipitée à la rivière, était demeurée quelques instants suspendue entre deux vieux troncs d'arbres, saillant à travers la rive escarpée. Le traître Mathias ligotté au marteau de la cloche, avait en se débattant provoqué les sons qui avaient réveillé la garnison du château, et paralysé de terreur la bande des pillards. »

Ce n'était pas un miracle, mais un hasard bien providentiel.

Ensevelis maintenant sous les sables et les graviers que roulent les eaux, la vaillante cloche ne sonnera plus jamais. Son souvenir disparaîtra, et l'endroit que nous appelons en patois : « lo gourguo de Césérac », conservera seul, dans la profondeur de ses abîmes, le secret de cette vieille légende.

Henri VITRAC.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37



ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.

SE RECOMMANDER PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande

ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien, PARIS

EN VENTE PARTOUT

Le flacon 2 fr. 75 ; le grand flacon 4 fr. 75

EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

USINES DE BRIANSK

Emission de 60.000 Actions ordinaires nouvelles de Rts 100

JOUISSANCE EXERCICE 1912

Prix d'émission : Rts 152,50 ou Fr. 406,65 par titre

PAYABLES (irréductibles) : Rts 152,50 ou Fr. 406,65 en souscrivant ; Rts 50 ou Fr. 500 en souscrivant ; Rts 75 ou Fr. 500 le 25 et 27 juillet.

Droit de préférence réservé aux porteurs d'actions, tant ordinaires que privilégiées, dans la proportion d'une action nouvelle pour deux actions existantes.

Les titres actuels aux établissements émetteurs.

Les souscriptions éventuelles, à titre irréductible, sont également reçues.

La souscription sera ouverte du 10 au 22 Juillet

à la Société Générale ; à la Banque de l'Union Parisienne ; au Crédit Algérien ; à la Banque Russo-Asiatique ; à la Banque Russe de Commerce et de l'Industrie ; à la Banque Russe pour le Commerce étranger ; à la Banque R. P. des Pays Autrichiens.

La publication de la Notice à émettre au Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés Financières, du 17 Juin 1912.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juillet.

Le marché s'est montré aujourd'hui bien mieux disposé. Un mouvement de reprise a eu lieu dans quelques compartiments. Les valeurs cuprifères notamment réalisent une avance assez sensible.

La Rente française est soutenue à 92,48.

Les fonds étrangers demeurent irréguliers. L'Extérieure espagnole s'avance à 93,90 ; l'Italien fléchit à 96 ; le Turc reste à 89,60. Le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 80,35, le 5 0/0 1906 à 105,05, le 4 1/2 1909 à 102,20 et le Consolidé à 94,25.

Les chemins français cotent : l'Est 914, le Midi 1122, le Nord 1643 et l'Orléans 1314.

Nos Etablissements de Crédit sont en progrès. La Banque de Paris se négocie à 1721, le Comptoir d'Escompte à 971, le Crédit Foncier à 832, le Crédit Lyonnais à 1532 et la Société Générale à 824.

La souscription pour l'augmentation du capital de la Société

